



***LA CHRONIQUE
DE
CHAMPMOTTEUX***

N°57

Janvier 2020



Le mot du maire

(Cérémonie des vœux - 11 janvier 2020)

C'est toujours un grand plaisir de vous retrouver et d'être entouré par les maires des communes voisines fidèles à ce rendez-vous.

Les invitations en ce mois de janvier sont nombreuses, il est alors difficile de répondre présents à toutes, sachez que nous sommes très honorés de vous recevoir dans notre village.

Alors 2020 a commencé, une année « importante » pour les communes, vous n'êtes pas sans l'ignorer dans quelques semaines auront lieu les élections municipales.

Cette période nous oblige, et c'est tout à fait compréhensible, à une certaine réserve sur le bilan et sur les perspectives des mois à venir.

Je voudrais toutefois, et c'est inhabituel, débiter mes propos par une citation.

Citation de Grand Corps malade qui écrit : « *j'ai rencontré quelques peines, j'ai rencontré beaucoup de joie : c'est parfois une question de chance, souvent une histoire de choix* ».

Une histoire de choix, le choix de m'être porté candidat en mars 2014 pour être votre maire.

Vous - Champmottois et Champmottoises vous m'avez accordé votre confiance et depuis presque 6 ans j'ai pris plaisir à vous servir, à vous représenter.

Les médias font régulièrement écho « du ras de bol » des élus, nous devrions nous attendre à ce qu'un grand nombre de maire ne se représente pas. Je fais le pari qu'il en sera tout autre.

Et oui, je persiste et signe : c'est une belle fonction d'être maire, elle est certes très prenante, quelquefois difficile.

Les difficultés sont « oubliées » lorsque vous avez à vos côtés des personnes qui avec vous, consacrent de leur temps, de leur énergie pour la commune.

Je voudrai ce soir avec force remercier l'équipe municipale qui m'a accompagnée, je l'ai dit à chacun d'entre eux et je le redis : Merci pour votre soutien, sans lui rien n'aurait été et ne sera possible.

Merci aux associations - comité des fêtes, Avenir Champmottois - vous savez combien je suis sensible à tous les événements qui nous permettent de nous retrouver.

Une cérémonie des vœux pour remercier tous ceux qui m'ont accompagné pendant ces 6 ans, et un merci tout particulier à Séverine (secrétaire de Mairie) son aide, son professionnalisme ont été tellement importants.

A l'heure du bilan de cette mandature, je voudrai rapidement faire le point sur quelques regrets (il y en a) et sur des actions positives (elles sont nombreuses, enfin c'est à vous qu'il reviendra de les apprécier).

Le plus grand regret : de ne pas avoir eu suffisamment de temps pour la construction de notre nouvelle mairie depuis 4 ans ... mais j'ai appris qu'il fallait tenir compte de nombreuses contraintes administratives notamment (dépôt et validation des dossiers...). Le projet n'est bien sûr pas abandonné, vous l'avez constaté, le garage est aménagé en prévision de la chaufferie. Champmotteux est soucieux du développement durable et a donc fait le choix d'installer une chaudière à granule, le nouveau bâtiment sera isolé en chanvre.

Nous allons également procéder au changement d'éclairage rue Michel de l'Hospital avec l'installation de LED.

Les satisfactions, j'en retiendrais principalement deux :

Notre place au sein de la Communauté d'Agglomération. Une nouvelle gouvernance a quelque peu bouleversé notre vision de l'intercommunalité, je m'en réjouis.

J'ai toujours été demandeur d'une mutualisation de certains services, mutualisation qui donne sens à notre projet de territoire et qui plus est, est source d'économie (ce sera le cas du balayage de la voirie).

Autre satisfaction, la constitution de la commission jeunesse, c'était une promesse à laquelle je tenais et quelle chance d'avoir à nos côtés 10 jeunes qui veulent s'investir et prendre connaissance du fonctionnement de leur village.

A vous et vos proches, je vous souhaite une excellente année.

Bien à vous

Jérôme Desnoue
Maire

Vie pratique

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte :

Mardi	de 10 h à 12 h
Mercredi	de 10 h à 12 h
Jeudi	de 10 h à 12 h

Samedi (permanence des élus) de 10 h à 12 h

Attention : les permanences ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires

Tél. mairie : 01.64.99.59.28

En dehors de ces horaires et pour tous documents, informations, nous vous remercions de bien vouloir prendre rendez-vous.

Numéros d'urgence :

Pompiers	18
Police	17
Gendarmerie	01.64.95.00.14
Samu 91	15
Toutes urgences	112 (depuis tous les pays européens)
Samu social	115
Enfance en danger	119
Enfant disparu	116.000
EDF (sécurité, dépannage)	08.810.333.091

Champmotteux sur internet

N'hésitez pas à vous rendre sur le site «champmotteux.fr»

Vous avez un compte facebook, rendez-vous sur la page «[mairie de champmotteux](#)»

Etat civil :

Bienvenue à :

Jade Henneteau née le 9 août 2019 à Etampes

Kaylia Cilly née le 28 novembre 2019 à Villeneuve-Saint-Georges

Toutes nos félicitations à leurs parents.

Mauricette Legivre nous a quittés le 20 octobre 2019 dans sa 99^{ème} année

Toutes nos condoléances à sa famille

Liste électorale :

Afin de vous inscrire sur les listes électorales et voter pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, vous avez jusqu'au 7 février 2020.

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année.

Il faut cependant respecter un délai pour les inscriptions. La date limite de dépôt des demandes d'inscription en mairie pour pouvoir voter est arrêtée au 3^{ème} vendredi précédant le jour du scrutin. Cette date peut être repoussée dans certaines situations uniquement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle...).

Les inscriptions sont à faire en mairie ou sur le site www.service-public.fr

Il faut plusieurs pièces :

- La photocopie de la carte d'identité (recto verso) ou le passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
- La photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de la personne à inscrire ou une des pièces suivantes :
 - Facture d'électricité de moins de trois mois
 - Téléphone fixe ou mobile
 - Quittance de loyer
 - Avis d'imposition sur le revenu de moins de 3 mois
 - Bulletin de salaire
 - Titre de pension

Si le justificatif de domicile n'est pas au nom de l'électeur, une attestation d'hébergement ainsi que la photocopie de la pièce d'identité recto verso de l'hébergeant (en cours de validité) est impérativement demandée.

Municipales : le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.

*Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours.***

*Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée.** En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.*

*Une **déclaration de candidature** est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.*

*Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins un **quart des voix des électeurs inscrits.***

*Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.*

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les **conseillers communautaires** (qui représentent leurs communes au conseil de l'établissement public de coopération) sont désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

Encombrants

Le ramassage des encombrants pour le 1^{er} semestre 2020 est programmé le :

Mercredi 25 mars (matin)

Suite à l'augmentation régulière du volume d'encombrants, le prestataire de collecte procédera à l'enlèvement aux conditions suivantes :

Par adresse - 1,5 mètre cube, une longueur de 2 mètres pour les objets rigides, 2 mètres pour les objets souples et un poids de 70 kg maximum.

Composteur individuel

Le SIRTOM et votre municipalité vous proposent d'acquérir un composteur en plastique ou en bois d'une capacité de 400 litres et un bio-seau d'une capacité de 10 litres permettant de déposer et de transporter vos déchets jusqu'au composteur.

Dans le cadre de sa nouvelle politique avec la mise en place de la Taxe d'Ordure Ménagère avec une part incitative, le SIRTOM, en partenariat avec le SIREDOM et le Département (91), participent ensemble financièrement afin de proposer des composteurs.

Devant les résultats extrêmement encourageant du tri, et la nécessité de réduire encore davantage nos déchets, nous avons décidé de renouveler une campagne de dotation.

Le composteur est livré en kit avec une notice de montage et un guide pratique du compostage.

Pour commander, il vous suffit de compléter le bon de commande ci-dessous et **le déposer en mairie** accompagné de votre règlement libellé à l'ordre du **Trésor Public. Commande à transmettre avant le 20 février 2020 – Après cette date, il ne sera plus possible de commander.**



BON DE COMMANDE

Nom - Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° téléphone : _____

N° Chèque : _____ Montant payé : _____

Date et Signature :



Thermo King (plastique) à 12 €



Bio-seau à 2 €



Boisalis (bois) à 17 €

Cimetière :

Suite à la création d'un columbarium, de cavurnes et d'un jardin du souvenir, le conseil municipal après en avoir délibéré, a fixé les durées et tarifs des concessions suivants :

Concessions (terrain 2m ²) :	15 ans = 200 €
	30 ans = 400 €

Cavurne (4 urnes)	15 ans = 195 €
+ Plaque = 54 €	30 ans = 390 €

Columbarium (2 urnes)	15 ans = 335 €
+ Plaque = 54 €	30 ans = 670 €

Jardin du souvenir :

Taxe de dispersion des cendres	50 €
--------------------------------	------

Support de mémoire (plaque)	29 €
-----------------------------	------

Votre habitation bientôt connectée en Très Haut Débit :

A l'initiative du Département de l'Essonne, le déploiement de la fibre optique est assuré par le syndicat mixte Essonne Numérique sur 123 communes (dont Champmotteux).

Après l'intervention de techniciens pour installer et raccorder la fibre en passant des câbles souterrains et aériens, les opérateurs vous proposeront très prochainement leurs différentes offres d'abonnement.

Vous devrez alors choisir l'emplacement d'arrivée de la fibre dans votre logement en fonction de l'utilisation principale souhaitée et choisir le fournisseur d'accès à internet pour souscrire une offre à Très Haut Débit.

Lutte anti-rongeurs :

Face à la prolifération des rats, la commune a de nouveau fait appel à la société SERVIGECO.

Des sachets d'appâts raticides sont disponibles en mairie.

La maison de justice et du droit :

La Maison de Justice et du Droit (MJD) est un lieu d'accueil gratuit qui permet d'apporter une information et des conseils sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Ce service de proximité permet à toute personne de bénéficier :

- D'informations générales sur les droits, devoirs et obligations,
- D'une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue d'un droit ou de l'exécution d'une obligation (aide à la rédaction de dossiers d'aide juridictionnelle..),
- D'informations juridiques gratuites par des professionnels du droit (avocats, notaires...). des problèmes juridiques ou administratifs.

Ainsi avec cette Maison de Justice et du Droit, la Communauté d'Agglomération vous propose une aide juridique ou des conseils avisés indispensables à bien des démarches de la vie courante.

Maison de Justice et du Droit

1, rue du Coq

91150 Etampes

Tél : 01 69 92 11 70

Ouverte les lundis, mercredis, jeudis et vendredis

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Les mardis de 8h30 à 18h

Et jusqu'à 19h les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois (permanences avocats)

Association Avenir Champmottois

Planning des activités

Samedi 29 février 2020 de 14h30 à 16h00 : Mardi gras Masque de carnaval (4-12 ans)

Samedi 28 mars 2020 de 14h30 à 16h00 : Pâques / Poisson surprise (4-12 ans)

Samedi 25 avril 2020 : Visite du musée de l'imprimerie à Malesherbes (A confirmer)

Mai 2020 : Après-midi poney (A confirmer)

Samedi 6 juin 2020 de 14h30 à 16h00 : Fête des mères et des pères (4-12 ans)

Toutes ces activités seront confirmées par flyer et mail

Les instants de fêtes à Champmotteux

Dimanche 8 septembre 2019 VIDE-GRENIERS



Samedi 7 décembre 2019 TELETHON

Près de 900 € de dons ont été collectés

Un grand merci pour la participation financière des associations : Comité d'Animation de Champmotteux (100 €) et l'Avenir Champmottois (60€)

La commune a alloué une subvention de 300 €.

Samedi 14 décembre 2019 NOEL DES SENIORS

Pour fêter cette fin d'année, les séniors avaient le choix : colis dégustation ou restaurant. Moment de convivialité, le restaurant « Le bouche à oreilles » de Boutervilliers nous recevait en ce 14 décembre.

Dimanche 15 décembre 2019 ARBRE DE NOEL

La salle des fêtes de la Forêt Sainte Croix était comble en ce dimanche 15 décembre. Les jeunes Champmottois avaient rendez-vous pour l'arbre de Noël. La commission jeunesse avait sélectionné un spectacle poétique et ludique pour enchanter petits et grands.



Samedi 11 janvier 2020 CEREMONIE DES VŒUX

CHAMPMOTTEUX

Un merci à ceux qui œuvrent

Jérôme Desnoue, maire, et le Conseil municipal ont présenté leurs vœux à la population.

Encore une fois, la salle de la mairie était trop petite pour accueillir les Champmottois venus très nombreux samedi 11 janvier pour la cérémonie des vœux du maire. Alors que les échéances électorales approchent à grand pas, Jérôme Desnoue a confié aux habitants ses réflexions sur la fonction de maire. « Vous m'avez accordé votre confiance et depuis presque 6 ans j'ai pris plaisir à vous servir, à vous représenter. (...) C'est une belle fonction d'être maire, elle est certes très prenante, quelque-



Jérôme Desnoue entouré des habitants de Champmotteux.

fois difficile. Les difficultés sont oubliées lorsque vous avez à vos côtés des personnes qui, avec vous, consacrent de leur temps, de leur énergie pour la commune», a-t-il affirmé. Il a donc tenu à remercier avec force les membres du Conseil municipal, les associations du village et enfin à la secrétaire de mairie Séverine: « ton aide, ton professionnalisme ont été tellement importants».

■ T.V.